



DÉLIBÉRATION SDIF MELUN

Melun, le 14 avril 2026

Madame La Présidente,

Les représentants des personnels de Solidaires Finances Publiques 77 – CFDT Finances Publiques 77 – CGT Finances Publiques 77 – FO DDFiP 77 élus en Formation Spécialisée renouvellent leur signalement concernant la situation particulièrement grave au SDIF Melun Cité administrative.

Deux fiches de signalement ont été récemment déposées dans l'application SIGNAL FiP. Ces témoignages, émanant d'agent(e)s distinct(e)s, dressent un constat particulièrement préoccupant de la situation au sein du service.

Loin d'être isolés, ces éléments viennent confirmer et renforcer les signalements que les organisations syndicales portent depuis plusieurs mois sur ce service.

Les constats sont accablants :

- Une charge de travail structurellement excessive, aggravée depuis la création du SDIF au 1^{er} septembre 2024, notamment du fait de l'intégration de la taxe d'aménagement, précédemment assurée par la DDT puis du transfert en 2025 des contentieux HLM de la Direction vers le SDIF sans transfert de personnel.
- Le non-respect des engagements de l'administration, en particulier l'absence de renfort en personnels issus de la DDT pour accompagner cette mission ;
- Un défaut manifeste de formation, contraignant les agent(e)s les plus expérimenté(e)s à former leurs collègues, en sus de leurs propres missions.

À ces difficultés structurelles s'ajoute une dégradation continue des conditions de travail et du climat professionnel depuis septembre 2025, caractérisée notamment par :

- Une désorganisation persistante du service, avec des missions insuffisamment définies par l'encadrement,
- Des consignes fluctuantes et contradictoires de l'encadrement générant des modifications de missions pour certain(e)s agent(e)s,
- Un défaut d'écoute par l'encadrement malgré les remontées répétées des agent(e)s, malmenant ainsi leur santé mentale,
- Une remise en cause constante par l'encadrement du travail réalisé par les agent(e)s, contribuant pour eux à un sentiment de perte de reconnaissance de leur travail ;
- Des situations d'isolement professionnel et de dévalorisation des agent(e)s ;
- L'exercice de pressions psychologiques, notamment à l'encontre des agent(e)s exprimant leur mal-être ;
- Une aggravation notable depuis septembre 2025, pointée de manière récurrente dans les signalements ;
- Des pratiques de dépossession des missions, fragilisant les collectifs de travail ou de management ;
- Des pratiques de « surcharge » de travail pour les « sachant(e)s » du service.

Au-delà de ces dysfonctionnements, l'intersyndicale de la DDFiP 77 ne peut plus laisser perdurer les situations humaines particulièrement graves exprimées au travers des fiches de signalement :

- des idées suicidaires
- situation de burn-out, avec des conséquences déjà avérées sur la santé et la carrière

Ces constats, malheureusement, sont loin d'être exhaustifs. Sans attendre de recommandations et craignant pour leur santé, certain(e)s agent(e)s ont participé au stage proposé sur la gestion du stress. Ce stage leur a permis de se rendre compte que le niveau « burn out » est déjà atteint. Les agents font preuve de bienveillance les uns envers les autres face à cette situation.

Madame la Présidente, alors même que la DGFIP déploie un plan de prévention des risques psychosociaux et des actes suicidaires faisant suite à une vague de suicides à la DGFIP sans précédent, nous nous retrouvons avec la situation du SDIF de Melun qui ne peut plus être considérée comme une simple difficulté de service. Elle relève désormais d'un niveau élevé en matière de risques psychosociaux, nécessitant une intervention immédiate de l'administration.

La situation du SDIF de Melun doit être traitée avec des mesures urgentes, concrètes et à la hauteur de la gravité des faits signalés.

Ainsi, l'ensemble des représentants des personnels élus en formation spécialisée du CSAL de la DDFiP 77 demande qu'une délégation de la FS effectue une visite de service. Il est urgent de rencontrer les agentes et agents, d'établir un rapport de visite et de mettre en place l'ensemble des mesures nécessaires-visant à améliorer les conditions de travail des agentes et agents.

Nous soumettons alors au vote cette délibération.